

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

12 AVRIL 2023

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 12 avril 2023. Sont présents : Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, et James Dufour sous la présidence de monsieur Rémi Simard, maire suppléant. Sont absent : monsieur Marco Lavoie, monsieur Danick Harvey et madame Claire Gagnon.

CONSTATATION DU QUORUM.

2023-04-00

Le maire suppléant monsieur Rémi Simard constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

Sur proposition de monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité, monsieur Rémi Simard est nommé maire suppléant en l'absence de monsieur Danick Harvey et présidera la séance.

2023-04-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2023 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2023 ;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2023 ;
6. Approbation des comptes à payer (93 396,69 \$) ;
7. Autorisation pour procéder à la vente d'un terrain (6 197 365) au propriétaire des terrains contigus portant les numéros 6 197 204, 6 197 364 et 6 197 017 ;
8. Adoption de la résolution adressée au ministère de la Culture et des Communications – demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable ;
9. Autorisation pour la participation de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs comme établissement faisant partie de la *Route du Lait dans Charlevoix* ;

10. Acceptation de la soumission 24-03-23 de Franco Moteurs électriques pour la réparation de la pompe (no 2) Flyght 2,2 HP (5 591,50 \$ avant taxes) ;
11. Inscription à coût partagé de monsieur Daniel Boies au 55^e congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie (AGSICQ) (du 20 au 23 mai prochain à Rivière-du-Loup) ;
12. Plan de mesures d'urgence - Autorisation à la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour l'utilisation des locaux de la municipalité pour une période de 5 ans;
13. Centre Récréatif Aimélaquois – Entériner l'achat de publicité dans le journal *Le Charlevoisien* – Cahier de la mariée (450 \$ avant taxes) ;
14. Centre Récréatif Aimélaquois – Autorisation pour payer le montant de la marge de crédit pour fermeture (72, 17 \$) ;
15. Autorisation de l'achat de publicité dans le journal *Le Charlevoisien* – Cahier destination Charlevoix (225 \$ avant taxes) ;
16. Base de plein air du lac Nairne - Autorisation au comité des parents de l'école Beau Soleil pour l'utilisation du chapiteau à titre gratuit pour le souper de la fin des classes ;
17. Autorisation pour la tenue d'activités sous le chapiteau – Comité de bénévoles à la Base de plein air du lac Nairne ;
18. Autorisation pour procéder au paiement de la facture 050208 du Garage de Saint-Aimé-des-Lacs visant la réparation du camion Ford Ranger (644,31 \$ avant taxes) ;
19. Dons et commandites
 - a) Don au comité des parents de l'école Beau-Soleil pour l'organisation d'une activité de financement (100\$)
 - b) Comité de bénévoles à la Base de plein air du lac Nairne – Autoriser une commandite pour l'organisation d'activités de la saison 2023 (200 \$).
 - c) Chambre de commerce de Charlevoix – Gala Charlevoix reconnaît 2023 – Entériner l'achat d'un billet pour madame la Mairesse (241,45 \$) ;
 - d) École secondaire du plateau – Gala reconnaissance 2023; (100 \$)
 - e) Club de radio amateur de Charlevoix Inc. – don de 200 \$ incluant l'adhésion 2023 de 50 \$;
 - f) Société d'histoire de Charlevoix – Adhésion 2023 catégorie soutien; (50 \$);
 - g) Groupe scout Faucon des Monts de Charlevoix – don (50 \$);
 - h) Fondation de l'hôpital de La Malbaie – Tournoi de golf au Club de golf Murray Bay - *Participer pur un hôpital en santé* (150 \$) ;
20. Correspondance ;
21. Divers :
 - a)
22. Suivis des membres du conseil;
23. Période de questions;
24. Levée de la séance.

2023-04-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2023

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2023.

2023-04-03

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2023

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2023.

2023-04-04

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2023

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2023.

2023-04-05

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de mars 2023 au montant de quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-seize dollars et soixante-neuf cents (93 396,69 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2023-04-06

7. AUTORISATION POUR PROCÉDER À LA VENTE D'UN TERRAIN (6 197 365) AU PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS CONTIGUS PORTANT LES NUMÉROS 6 197 204, 6 197 364 et 6 197 017

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est propriétaire du lot 6 197 365 identifié sur le plan en annexe joint à la résolution ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder à la vente du terrain en question au propriétaire des terrains contigus portant les numéros 6 197 204, 6 197 364 et 6 197 017 ;

ATTENDU QUE le terrain portant le numéro de lot 6 197 365 est d'une superficie approximative de 2 942,3 mètres carrés;

ATTENDU QUE le terrain en question ne présente pas d'utilité pour la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité, après étude du dossier, désire procéder à la vente du terrain (6 197 365) au coût de 580 \$ au propriétaire des terrains contigus précédemment cité;

ATTENDU QUE les frais d'arpentage et du notaire instrumentant sont à la charge de l'acquéreur;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la vente du terrain portant le numéro de lot 6 197 365 identifié en annexe, au propriétaire de terrains contigus portant les numéros 6 197 204, 6197 364 et 6 197 017, au montant de 580 \$:

QUE le conseil autorise madame la Mairesse, Claire Gagnon, ainsi que la directrice générale, Lise à Lapointe, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents à cette résolution.

2023-04-07

**8. ADOPTION DE LA RÉOLUTION ADRESSÉE AU
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS – DEMANDE POUR GARANTIR
L'ASSURABILITÉ DE TOUS LES IMMEUBLES
PATRIMONIAUX À COÛT RAISONNABLE**

ATTENDU QUE les efforts considérables entrepris récemment par le Gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU QUE l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de bien anciens;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs demande à la MRC de Charlevoix-Est ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

QUE le conseil autorise la mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs, madame Claire Gagnon, à transmettre ladite résolution au ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'à la députée fédérale, madame Caroline Desbiens ainsi qu'à la députée provinciale, madame Kariane Bourassa et la MRC de Charlevoix-Est.

*c.c. Ministère de la Culture et des Communications du Québec
Députée fédérale, madame Caroline Desbiens
Députée provinciale, madame Kariane Bourassa
Madame Catherine Gagnon, Coordonnatrice du développement social,
culturel et patrimonial à la MRC de Charlevoix-Est*

2023-04-08

9. AUTORISATION POUR LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS COMME ÉTABLISSEMENT FAISANT PARTIE DE LA ROUTE DU LAIT DANS CHARLEVOIX

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre à l'organisme Aidons-lait l'intérêt de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à faire partie des établissements listés sur la carte interactive de *la Route du Lait de Charlevoix*.

2023-04-09

10. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION 24-03-23 DE FRANCO MOTEURS ÉLECTRIQUES POUR LA RÉPARATION DE LA POMPE (NO 2) FLYGHT 2,2 HP (5 591,50 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acceptation de la soumission (24-03-23) de Franco moteurs électriques pour la réparation (pièces et main-d'œuvre) de la pompe (no 2) Flyght 2,2 Hp au montant de 5 591,50 \$ avant taxes.

2023-04-10

11. INSCRIPTION À COÛT PARTAGÉ DE MONSIEUR DANIEL BOIES AU 55^E CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE (AGSICQ) (du 20 au 23 mai prochain à Rivière-du-Loup)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription à coût partagé avec la municipalité de Notre-Dame-des-Monts (50% et 50%) incluant les repas de monsieur Daniel Boies au Congrès annuel 2023 de l'Association des chefs en sécurité incendie (AGSICQ) qui se tiendra du 20 au 23 mai 2023 au montant de 725 \$ avant taxes. Les autres frais, qui sont également partagés selon la même proportion, sont soumis aux dispositions sur le règlement no 364.

2023-04-11

12. PLAN DE MESURE D'URGENCE – AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DE LA MUNICIPALITÉ POUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une demande de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts en date du 20 mars 2023;

ATTENDU QUE la demande est déposée à titre de municipalité voisine, et ce, dans le cadre de la mise à jour du plan de mesure d'urgence de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

ATTENDU QUE la nature de la demande vise à rendre disponible à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts des locaux lors d'un sinistre, qui aurait pour conséquence la destruction du ou des bâtiments municipaux de Notre-Dame-des-Monts;

ATTENDU QUE la demande vise une situation exceptionnelle en lien avec un état d'urgence décrété dont les circonstances sont dans le cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public ou en dans le cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamités publiques;

ATTENDU QUE l'entente visant la demande est d'une durée de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE l'entente visant l'utilisation des locaux en cas d'état d'urgence doit prévoir les frais découlant de l'utilisation des locaux de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et que ceux-ci seront facturés à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la signature d'une entente entre la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs visant l'utilisation des locaux de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs dans les cas exceptionnels décrits ci-dessus comme s'ils étaient au long reproduits ;

QUE le conseil autorise à ce que l'entente établisse que les frais découlant de l'utilisation des locaux de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs seraient facturés à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

QUE le conseil autorise la Mairesse, madame Claire Gagnon, ainsi que la directrice générale, Lise à Lapointe, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente pour une période de 5 ans.

2023-04-12

13. CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLACOIS – ENTÉRINER L'ACHAT DE PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL *LE CHARLEVOISIEN*- CAHIER DE LA MARIÉE (450 \$ avant taxes)

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'une publicité dans le journal *Le Charlevoisien* visant la location des salles du Centre récréatif Aimélaquois dans le cahier de la mariée au montant de 450 \$ avant taxes.

2023-04-13

14. CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLACOIS – AUTORISATION POUR PAYER LE MONTANT DE LA MARGE DE CRÉDIT POUR FERMETURE (72,17 \$)

ATTENDU QUE les administrateurs du Centre récréatif Aimélaquois ont démissionné de leur fonction à l'automne 2022;

ATTENDU QUE la responsabilité des facturations relatives au bâtiment du centre récréatif Aimélaquois a été transférée par le biais de diverses résolutions ;

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris le processus de dissolution de l'OBNL ;

ATTENDU QUE la municipalité a la responsabilité de s'assurer de la location des salles et des activités se déroulant au Centre récréatif Aimélaquois et que ces responsabilités ont été adoptées par le conseil;

ATTENDU QUE suite à la démission des administrateurs, ces derniers ont annulé la carte de crédit Visa Desjardins identifiée au nom de l'OBNL à la demande du conseil (résolution 2023-01-21) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de payer le montant de 72,17 \$ associé à la marge de crédit afin de procéder à sa fermeture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la directrice générale de la municipalité à procéder au paiement de la marge de crédit du Centre Récréatif Aimélaquois au montant de 72,17 \$

QUE le conseil autorise la directrice générale de la municipalité à procéder à la fermeture de la marge de crédit du Centre Récréatif Aimélaquois suite au paiement de celle-ci;

QUE le conseil autorise la mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs, madame Claire Gagnon ainsi que la directrice générale de la municipalité, Lise Lapointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-

des-Lacs tous les documents afférents à la fermeture de la marge de crédit.

2023-04-14

**15. AUTORISATION DE L'ACHAT DE PUBLICITÉ
DANS LE JOURNAL *LE CHARLEVOISIEN* – CAHIER
DESTINATION (225 \$ avant taxes)**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une publicité dans le journal *Le Charlevoisien* visant la Base de plein air du lac Nairne, dans le cahier Destination tiré à 70 000 exemplaires, au montant de 225 \$ avant taxes.

2023-04-15

**16. BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE –
AUTORISATION AU COMITÉ DES PARENTS DE
L'ÉCOLE BEAU-SOLEIL POUR L'UTILISATION DU
CHAPITEAU À TITRE GRATUIT POUR LE SOUPER
DE LA FIN DES CLASSES**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le comité des parents de l'école Beau-Soleil à utiliser le chapiteau de la Base de plein air à titre gratuit pour le souper de la fin des classes.

2023-04-16

**17. AUTORISATION POUR LA TENUE D'ACTIVITÉS
SOUS LE CHAPITEAU – COMITÉ DE BÉNÉVOLES À
LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE**

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l'utilisation du chapiteau de la Base de plein air du lac Nairne à titre gratuit pour la tenue d'activités organisées par une équipe de bénévoles séjournant à titre de plaisancier sur le site;

QUE cette autorisation vise l'organisation de tout au plus 10 activités au cours de la saison 2023 en lien avec le calendrier déposé auprès de la Municipalité pour en assurer la concordance avec les locations potentielles que cette dernière pourrait conclure.

2023-04-17

**18. AUTORISATION POUR PROCÉDER AU PAIEMENT
DE LA FACTURE 050208 DU GARAGE DE SAINT-
AIMÉ-DES-LACS VISANT LA RÉPARATION DU
CAMION FORD RANGER (644,31 \$ avant taxes)**

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 050208 du Garage de Saint-Aimé-des-Lacs pour la réparation du camion Ford Ranger au montant de 644,31 \$ avant taxes. Ce montant inclut un crédit

à recevoir de 185,88 \$ avant taxes sur une prochaine réparation correspondant à la différence de la soumission (résolution 2023-03-23).

2023-04-18

19. DONS ET COMMANDITES

- a) Don au comité des parents de l'école Beau-Soleil pour l'organisation d'une activité de financement (100 \$)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don de 100 \$ au comité des parents de l'école Beau-Soleil pour l'organisation d'une activité de financement.

- b) Comité de bénévoles à la Base de plein air du lac Nairne – Autoriser une commandite pour l'organisation d'activités de la saison 2023 (200 \$)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don de 200 \$ au Comité de bénévoles à la Base de plein air du lac Nairne pour l'organisation d'activités de la saison 2023.

- c) Chambre de commerce de Charlevoix – Gala Charlevoix reconnaît 2023 – Entériner l'achat d'un billet pour madame la Mairesse (241,45 \$).

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'achat à la Chambre de commerce de Charlevoix d'un billet au montant de 242,45 \$ incluant les taxes pour madame la Mairesse dans le cadre du Gala Charlevoix reconnaît 2023.

- d) École secondaire du Plateau – Gala reconnaissance 2023 (100 \$)

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une contribution financière de 100 \$ dans le cadre du Gala reconnaissance 2023 organisé par l'école secondaire du Plateau pour souligner la performance et la persévérance des élèves fréquentant l'établissement.

- e) Club de radio amateur de Charlevoix –Don de 200 \$ incluant l'adhésion 2023 de 50 \$

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don de 200 \$ incluant l'adhésion 2023 de 50\$ au Club de radio amateur de Charlevoix.

- f) Société d'histoire de Charlevoix – Adhésion 2023 catégorie soutien (50 \$)

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adhésion 2023 de la Municipalité de Saint-

Aimé-des-Lacs à la Société d'histoire de Charlevoix dans la catégorie soutien au montant de 50 \$.

- g) Groupe scout Faucon des Monts de Charlevoix – Don (50\$)

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don de 50 \$ au Groupe scout Faucon des Monts de Charlevoix afin de contribuer aux activités dédiées aux jeunes.

- h) Fondation de l'Hôpital de La Malbaie – Tournoi de golf au Club de golf Murray Bay – *Participer pour un hôpital en santé* (150 \$)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 150 \$ à la Fondation de l'Hôpital de La Malbaie dans le cadre de l'activité de financement *Participer pour un hôpital en santé*, événement qui se tiendra au Club de golf Murray Bay.

33. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 19 h 28 et se termine à 19 h 39.

2023-04-19

34. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 19 h 40.

MAIRE SUPPLÉANT

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 12 avril 2023, le maire suppléant conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.